



Principes et bonnes pratiques de la comptabilité carbone

Projet V6.1 au 17/03/2023 soumis à tests et discussions

Carbone est une formule raccourcie pour le standard international de mesure du poids de Gaz à Effet de Serre (ou GES) dû à l'activité humaine - poids exprimé en kilos d'équivalent CO₂

Introduction - Pourquoi l'initiative Carbones Sur Factures ?

Les carbones deviennent progressivement plus chers (par exemple l'énergie), plus rares et plus critiqués : chaque acteur a donc intérêt à décarboner son offre et à le faire savoir à ses partenaires ; et, pour cela, mesurer en continu les poids de carbones nécessaires à son activité (son empreinte), ses résultats de décarbonation, et les poids de chaque bien ou service qu'il produit (s'il est producteur). Ces mesures restent rares, complexes, peu précises et peu comparables.

L'initiative Carbones Sur Factures ou CSF permet d'équiper gratuitement la personne morale qui le souhaite du **Module CSF** adapté à son ou ses métier(s). Un Module est téléchargeable (pour la confidentialité) et donne en quelques réponses simples **le Compte Carbone CSF** de la personne morale avec les mesures pour piloter sa trajectoire de décarbonation : le poids de carbones de son ou de ses produits ou services, son empreinte carbone comptable, et ses résultats de décarbonation d'une période à l'autre.

(De premiers modules [ICI](#) montrent la faisabilité pour deux métiers, un cabinet médical et une entreprise de conseil.)

CSF conseille à l'entreprise ou à la collectivité publique qui utilise un Module de **s'appuyer sur son comptable pour fiabiliser et pérenniser le Compte Carbone**. Ces « Principes et bonnes pratiques » sont un guide pour les comptables qui souhaitent comprendre comment est fabriqué un Module, connaître les principes de comptabilité carbone qu'il respecte, construire et tenir un Compte carbone et les comptes associés.

A jour des derniers standards internationaux (scopes 1, 2 et 3) la comptabilité carbone CSF est **simple, fiable et collaborative**.

- **Simple** parce qu'une personne morale peut immédiatement démarrer grâce au(x) Module(s) adapté(s) à son ou ses métiers.



Carbones Sur Factures

- **Fiable** parce que les Comptes carbone CSF s'appuient sur les experts, les principes et les outils de la comptabilité monétaire.
- **Collaborative** parce que la personne morale transmet au bénéficiaire de son produit ou service le poids de carbones qu'il a nécessité ; et donne à son fournisseur le Module pour rendre le même service à ses clients (s'il ne met pas encore ses carbones sur ses factures). La même pratique collaborative est déclinée le long des chaînes financières, entre les personnes morales financées, les investisseurs, les financiers et finalement les épargnants.

Plan des Principes et Bonnes pratiques

- 1- Le Compte carbone de bilan de synthèse
- 2- Le Compte carbone de résultat de synthèse
 - a. Les carbones entrants et l'empreinte carbone comptable
 - b. Les carbones sortants
 - c. Le ou les poids unitaires d'équilibre
 - d. Le résultat de décarbonation d'une période à l'autre
- 3- Les Comptes carbone détaillés
- 4- Les deux Comptes carbone financiers
 - a. Le Contenu
 - b. Les bonnes pratiques financières de collecte d'information carbone
 - c. Les bonnes pratiques financières de reporting carbone
- 5- Les contrôles comptables
- 6- Les carbones extra-comptables



1- Le Compte carbone de synthèse - Bilan

Ce compte est produit en tête d'un Module. Il représente l'équivalent carbone du compte de bilan de synthèse de la personne morale. Comme lui il se concentre sur les lignes significatives, et comme lui il est exhaustif (sont retirées les lignes qui n'apportent pas de carbones réels : les prêts reçus et les actifs financiers, suivis dans les comptes carbone financiers, voir 3-). Il recense chaque équipement de production que la personne morale possède et amortit déjà comptablement (immobilier, véhicule, machine, logiciel...). Une ligne retrace les carbones qu'a nécessité la production du bien. Elle est augmentée des carbones de ses gros travaux d'entretien (amortissables) et diminuée des amortissements (qui sont ajoutés aux achats, voir 2-). Les règles d'amortissement sont celles de la comptabilité monétaire. Les durées d'amortissement sont calées sur une estimation conventionnelle de la durée de vie, pour assurer la comparabilité des empreintes (notamment pour les immeubles professionnels). Le poids résiduel de l'équipement est transmis à l'acheteur en cas de cession.

2- Le compte carbone de synthèse - Résultat

Ce compte est produit par les pages par année d'un Module. Il représente l'équivalent carbone du compte de résultat de synthèse de la personne morale. Comme lui il se concentre sur les lignes significatives et il est exhaustif (sont retirées les lignes qui n'apportent pas de carbone réels : les salaires et charges sociales, les remboursements d'emprunts).

a. Les carbones entrants

Comme indiqué en 1- les dotations aux équipements de production n'y figurent pas (directement imputées au compte de bilan).

Le compte (et le Module) identifie un nombre limité de lignes d'achat significatives en carbone (spécifiques au métier de la personne morale). Il regroupe tous les autres achats non significatifs dans deux lignes, l'une pour les biens et l'autre pour les services. La liste des achats significatifs est imposée par le Module et l'entreprise et son comptables restent libres d'ajouter d'autres lignes.

Pour chaque ligne, une sous-ligne regroupe le poids total en carbones des factures dont le fournisseur a donné le poids. Le poids du fournisseur a la priorité. A défaut, une règle d'estimation est fournie, à partir d'une donnée facilement vérifiable (poids des achats, nombre de m², de kwh, de km, valeur en euros des factures sans carbones) et d'un facteur d'émission prudent tiré d'une source publique. Cette méthodologie unique assure la comparabilité des mesures.

Pour assurer la comparabilité entre propriété et location ou leasing d'un équipement l'évaluation du poids de sa location s'appuie sur les mêmes conventions que l'évaluation de sa propriété (estimation du poids de construction divisée par la durée de vie estimée, voir 1).



Carbones Sur Factures

Le comptable ajoute (pour des activités spécifiques, ciment, élevage...) les introductions de carbones ; et il retire d'éventuels captages de carbone. Pour les unes et pour les autres le comptable s'appuie sur une validation par expert.

Le total est l'**empreinte carbone comptable** de la personne morale.

b. Les carbones sortants

Le compte de production identifie également les carbones sortants (les ventes pour une organisation marchande) évalués par le nombre et le poids unitaire de carbones des biens et services facturés.

c. Le ou les poids unitaires d'équilibre

Le poids unitaire d'un bien ou service produit par la personne morale est fixé par elle de façon à équilibrer le poids des achats nécessaires, compte tenu des perspectives de vente. L'entreprise l'estime comme elle estime son coût unitaire de production, avec ses comptes analytiques. A défaut de comptabilité analytique, elle peut appliquer différentes formules types d'allocation (reprises par les Modules) :

1. Tous les achats sont généraux c'est-à-dire équirépartis selon les produits ou services de la personne morale, avec une clé unique : le produit ou le service (une consultation médicale ou paramédicale, un couvert pour un restaurant...) ; le temps de prestation (l'heure ou à la journée, comme des conseils ou des artisans) ; la surface servie (le m² ou l'hectare, comme les charges de locataires, l'entretien d'un immeuble, de terrain forestier ou agricole...).
2. Les achats généraux de 1. sont ventilés par un coefficient multiplicatif à des achats non transformés : la clé peut être le poids de carbone, le poids total, la valeur de l'achat refacturé (commerçant, transporteur...). Les poids des achats généraux peuvent être aussi additionnés aux achats refacturés (garagiste, frais de déplacement remboursés sur factures...).
3. Achats généraux + achats propres à différents produits à production multiple : restaurant a plusieurs menus, entreprise produisant plusieurs services...
4. Achats généraux + achats propres à différents produits à production unique : chantiers d'un constructeur...

L'entreprise ajuste périodiquement son ou ses poids unitaires pour respecter l'équilibre, comme elle le fait pour son ou ses prix unitaires. Le solde cumulé des carbones entrants et sortants permet de vérifier le respect de cet objectif d'équilibrage.

d. Le résultat de décarbonation d'une période à l'autre

Il découle des chiffres précédents.

- **L'effet poids** mesure l'impact de la variation du poids unitaire des produits ou services, à quantité constante.
- **L'effet quantité** (volume) n'est mesurable que s'il existe une cible collective de décarbonation (ciment, automobile, construction...). Une hausse en quantité est prise en



positif si le produit de l'entreprise est plus léger que la cible, à hauteur de l'écart de poids à la cible (et vice versa pour les baisses et pour les produits plus lourds que la cible).

- **Le captage net de carbones** (à préciser).

*(Ce résultat pourra être corrigé de **Transferts de résultat de décarbonation**, un instrument financier à l'étude uniquement entre personnes morales qui appliquent CSF)*

3- Les Comptes carbone détaillés

Une personne morale choisit entre deux formats des comptes de bilan et de résultat, selon ses moyens et ses besoins : les Comptes de synthèse décrits en 1- et 2- et les Comptes carbone détaillés, miroir des comptes de bilan et de résultat monétaires détaillés.

Chaque facture est suivie séparément, à la fois dans le compte carbone et le compte euro. Le comptable utilise le logiciel comptable actuel en l'alimentant en poids de carbones. *(Des partenariats sont en construction avec des éditeurs pour construire les traducteurs automatisant cette double alimentation par les factures.)*

4- Les deux Comptes carbones financiers

a. Le contenu

Ils retracent respectivement :

- Le prorata de l'empreinte de chaque participation ; le même prorata du résultat de décarbonation de chaque participation.
- La même chose pour les lignes de crédit.

La séparation doit être stricte entre les carbones réels des comptes de production, les carbones financiers de ces deux comptes, et entre ces comptes eux-mêmes.

b. Les bonnes pratiques de collecte d'information carbone par les établissements financiers

Les établissements financiers privilégient l'empreinte carbone comptable dans leurs demandes aux PME ou aux petites collectivités pour alimenter leurs bases risques, les scorings de souscription, les suivis de portefeuilles. L'empreinte carbone comptable est en effet fiabilisée par les comptes en carbones et sans hypothèses ni doubles comptes, donc directement comparable d'une organisation à l'autre. Elle assure l'égalité d'accès au financement des petites entreprises en leur demandant des informations utiles pour et faciles à collecter. La demande de l'empreinte financière extra-comptable est réservée aux études sur l'empreinte carbone spécifique d'une personne morale importante et son suivi dans le temps.

c. Les bonnes pratiques financières de reporting

L'addition de ces empreintes de personnes morales pour mesurer l'empreinte d'un portefeuille est une façon efficace de suivre sa performance en empreinte (un bon indicateur de risque). Il s'agit d'une approximation extra-comptable. Une consolidation comptable



réclame les mêmes précautions et annulations de flux croisés en poids de carbones qu'en données monétaires.

Une donnée homogène de performance de décarbonation manque encore à la finance. CSF suggère aux établissements financiers de s'approprier le résultat de décarbonation pour répondre à ce besoin et faciliter le financement de la décarbonation.

5- Les contrôles comptables

Le comptable (et le cas échéant le contrôleur de gestion) applique les principes suivis par la personne morale pour ses comptes monétaires (comptabilité publique ou privée, normes nationales ou IFRS, comptes consolidés) ou justifie les écarts. Il assure l'étanchéité des comptes notamment entre carbones réels des comptes de production et carbones financiers des comptes financiers, et entre carbones financiers des participations et des prêts.

Il contrôle le respect de l'objectif d'équilibrer le compte de production. Il vérifie l'existence des factures ou d'une évaluation d'expert carbone en cas de carbones introduits ou captés. Il réconcilie les carbones entrants avec le comptable du fournisseur et les carbones sortants avec celui du client. Un audit externe peut ajouter un troisième niveau de contrôle (après le niveau opérationnel et le niveau comptable).

6- Les carbones extra-comptables

Si la personne morale le souhaite ou si la réglementation le lui impose, elle complète le Compte carbone de production par une annexe extra-comptables : trajets non remboursés, utilisation et fin de vie des produits (la somme des empreintes comptables et extra-comptables est souvent appelée « Bilan carbone »). CSF recommande de suivre les méthodes des protocoles carbone (GHG Protocol, Bilan Carbone...).